

PARTAGE DE LA ROUTE EN MILIEU AGRICOLE

L'UPA du Centre-du-Québec lance un appel à la prudence

Nicolet, le 18 octobre 2017 – En cette période où les véhicules agricoles sont nombreux à circuler sur nos routes, la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec et certains groupes spécialisés (lait, bovins, porcs, volailles, grains) lancent une campagne de communication qui appelle à la prudence et à la vigilance de tous les automobilistes.

À l'aide de divers moyens de communication, dont une campagne radiophonique qui s'échelonne sur quatre semaines, les producteurs agricoles souhaitent informer la population qu'ils sont nombreux à devoir circuler sur la voie publique pour exercer leur métier. Ils veulent rappeler qu'ils ne sont pas là pour nuire, bien au contraire! Ils sont là pour remplir leur mission première, nourrir la population.

Conscients que les véhicules agricoles sont lents et souvent imposants, les producteurs demandent aux automobilistes d'être compréhensifs, patients et prudents. Ils doivent savoir que le dépassement d'un véhicule agricole muni d'un triangle orange est permis, mais pas à n'importe quel prix. S'il est possible de dépasser même si la ligne est continue, il est primordial de le faire en toute sécurité. Et si le dépassement est impossible, rappelez-vous que les véhicules agricoles sont lents, mais qu'en revanche, ils ne vont jamais bien loin. Ce lien illustre d'ailleurs comment faire un dépassement sécuritaire : <https://www.zone911.com/securite/item/24988-depassement-d-un-tracteur-de-ferme-savez-vous-vraiment-bien-le-faire>

Un autre facteur de risque important, à ce temps-ci de l'année, est la noirceur puisque les travaux de récolte ne se font pas de 9 à 5. C'est une période intense où les producteurs agricoles sont à pied d'œuvre jour et nuit. C'est doublement important de faire preuve de la plus grande vigilance lorsque la visibilité est réduite.

Puisque la sécurité est l'affaire de tous, les producteurs agricoles sont également ciblés par cette campagne de communication. On leur demande d'être visibles, patients, prudents et respectueux des règles de sécurité routière. Bien qu'ils travaillent souvent dans un contexte d'urgence, on leur rappelle qu'urgence ne doit pas se traduire par négligence. Il faut leur rappeler que la vitesse maximale pour un véhicule agricole est de 40 km/h et qu'il est interdit de circuler, même par politesse, sur l'accotement sauf lors de travaux routiers ou en cas de stricte nécessité. Il est également primordial de laisser la route propre pour éviter que des débris ou résidus deviennent des sources d'accident.

Si tout le monde y met du sien, nous vivrons une excellente saison des récoltes. C'est l'effort à fournir pour ensuite garnir nos tables de produits de grande qualité. Soyez prudents!

-30-

Source :

Sylvain Rheault, directeur régional
819-519-5838